

CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre indication à la pratique du golf

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M. Mme. Mlle :

.....
âgé(e) de ans, et n' avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf.

N° de licence FFGolf*

N° de Club*

(mentions obligatoires figurant sur votre licence)

Date :

Docteur :

Cachet du Docteur

*** Important :** Pour être enregistré, votre certificat médical doit comporter obligatoirement vos numéros de licence et de club FFGolf.

Conseil : Nous vous recommandons de conserver une copie de votre certificat médical.

CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre indication à la pratique du golf

Conformément aux lois et règlements, le certificat médical est obligatoire pour :

- 1) **L'obtention de la première licence sportive FFGolf**
- 2) **Participer à toute compétition officielle y compris celles de club**

Ces obligations incombent à tout organisateur de compétition et dans tous les sports. Au regard de ces obligations, la FFGolf adresse avec chaque licence un certificat médical personnalisé.

Quelques réponses à vos questions :

1. Quel certificat médical envoyer ?

De préférence celui envoyé avec votre licence (il est déjà personnalisé), à défaut celui fourni par le club (dûment rempli), ou enfin celui établi directement par votre médecin.*

2. Quelles mentions obligatoires doit-il comporter ?

La date (année de licence en cours), les coordonnées du licencié, son âge, ses numéros de licence et de club, le cachet et la signature du médecin.

A défaut d'un de ces éléments, le certificat médical est invalide.

3. A qui l'envoyer ?

- *Vous avez pris votre licence dans un club : remettre le plus tôt possible votre certificat médical au club qui a commandé votre licence.*
- *Vous avez pris votre licence directement à la Fédération : envoyer (par courrier exclusivement) l'original de votre certificat médical à la FFGolf : Fédération Française de Golf - Certificat médical - 68 rue Anatole France - 92309 Levallois Perret cedex.*
- *Exceptionnellement, dans le cadre d'une compétition, vous pouvez remettre votre certificat médical au club organisateur.*

4. Quand l'envoyer ?

Dès que possible.

Attention : pour les compétitions du calendrier fédéral amateur, un grand prix ou une épreuve des circuits professionnels français ou européens, le certificat médical devra être enregistré 5 jours pleins ouvrables avant le début de l'épreuve.

Ex. : pour une épreuve débutant le samedi, la date limite d'enregistrement du certificat médical par la FFGolf sera le vendredi à minuit de la semaine précédente, sous peine de non participation à l'épreuve.